

puis-je porter plainte aprés un mois et demi

Par kandy, le 30/03/2011 à 09:27

Bonjour,

Je me suis sauvée de chez moi il y a un mois et demi, car j'ai eu très peur de mon époux c'est un manipulateur pervers, mais depuis quelque temps il devenait violent.

Naturellement je n'ai aucune preuve de ce que j'avance.

L'avocat que j'ai consulté hier me conseille, même après tout ce temps d'aller porter plainte contre lui.

Qu'en pensez-vous?

Merci pour votre réponse.

Par **Domil**, le **30/03/2011** à **11:33**

pourquoi vous le conseille-t-il?

Par kandy, le 30/03/2011 à 12:34

Je souhaitais divorcer à l'amiable, et le juge des affaires familiales m'avait autorisé à aller chercher mes affaires.

Mon mari a changé la serrure, la maison qui est en location est à nos deux noms et nous sommes mariés sous le régime de la séparation de bien.

Depuis un mois et demis je me suis réfugiée chez des amis (sinon je n'avais nulle part ou aller), avec des vêtements que l'on m'a prêtés.

Voilà je reste à votre disposition, si éventuellement vous aviez d'autres questions.

Merci

Par Domil, le 30/03/2011 à 12:37

Votre avocat a tous les éléments, demandez-lui pourquoi il conseille ça, ce que ça va vous apporter alors que vous n'avez aucune preuve.

Par kandy, le 30/03/2011 à 12:46

Merci pour votre réponse